

25 mar 2022 -19:58

Appartient à [Conseil des ministres du 25 mars 2022](#)

Le Centre pour la Cybersécurité Belgique devient membre permanent du Comité de coordination du Renseignement et de la Sécurité

Sur proposition du Premier ministre Alexander De Croo, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif à la désignation du Centre pour la Cybersécurité Belgique comme membre permanent du Comité de coordination du Renseignement et de la Sécurité.

Le Centre pour la Cybersécurité Belgique (CCB) supervise, coordonne et veille à l'application de la stratégie de cybersécurité belge.

Vu la nette augmentation de la cybercriminalité, cette forme de criminalité se classe dans le top 3 des formes les plus fréquentes. La stratégie nationale de sécurité adoptée en décembre 2021 identifie les cybermenaces comme faisant partie des principaux risques et menaces pour la société belge et l'économie. En tant qu'autorité nationale dans ce domaine, le CCB joue un rôle clé dans la coordination de cette approche transversale dans les différents services publics concernés.

Dans le passé, le directeur du CCB a été à plusieurs reprises invité en qualité de membre non permanent à participer aux réunions du Comité de coordination du Renseignement et de la Sécurité (CCRS) s'agissant de dossiers concrets. Le CCB étant cependant impliqué dans la quasi-totalité des dossiers importants concernant la politique de renseignement et de sécurité dans notre pays, le Conseil national de Sécurité a approuvé que le CCB siège désormais en tant que membre permanent au CCRS et participe à toutes les discussions du CCRS. Le projet d'arrêté royal formalise cette décision.

Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 22 décembre 2020 portant création du Conseil national de sécurité, du Comité stratégique du Renseignement et de la Sécurité et du Comité de coordination du Renseignement et de la Sécurité

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Alexander De Croo, Premier ministre
Rue de la Loi, 16
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 501 02 11
<https://premier.be>
contact@premier.be